

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01141

Numéro SIREN : 510 970 510

Nom ou dénomination : EUROPE 69 CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/014699

Désignation de l'entreprise : SARL EUROPE 69 CONSTRUCTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 84 RUE PAUL ET MARC PARBEZAT		69150 DECINES CHARPIEU	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 51097051000010		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31122022	
		N-1 31122021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		AB	
Frais d'établissement *		AC	
Frais de développement *		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires		AG	
Fonds commercial (1)		AI	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		BL	
Matières premières, approvisionnements		BN	
En cours de production de biens		BP	
En cours de production de services		BR	
Produits intermédiaires et finis		BT	
Marchandises		BV	
Avances et acomptes versés sur commandes		BX	
Clients et comptes rattachés (3)*		BZ	
Autres créances (3)		CB	
Capital souscrit et appelé, non versé		CD	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CF	
Disponibilités		CH	
Charges constatées d'avance (3)*		CJ	
TOTAL (III)		CK	
Comptes de régularisation		CW	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CM	
Primes de remboursement des obligations (V)		CN	
Ecart de conversion actif* (VI)		CO	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an	
Immobilisations		Stocks	
		Créances	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

STOCKS *

DIVERS

CREANCES

Comptes de régularisation

Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)

Primes de remboursement des obligations (V)

Ecart de conversion actif* (VI)

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)

Renvois : (1) Dont droit au bail

Clause de réserve de propriété *

Immobilisations

Stocks

Créances

DGFIP N° 2050 2023

Dossier N° 008002 en Euros

CABINET GILLES DUVERT

Désignation de l'entreprise : SARL EUROPE 69 CONSTRUCTION

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :21... 500.....)	DA	21 500	21 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 100	2 100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	187 438	174 982
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	23 386	12 456
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	234 424	211 038
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 552	16 593
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	10 658	9 105
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 962	80 561
	Dettes fiscales et sociales	DY	81 107	52 951
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	24 062	24 062
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	187 341	183 272
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	421 766	394 310
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	187 341	177 720
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL EUROPE 69 CONSTRUCTION

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	771 081	FH		FI	781 999
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	771 081	FK		FL	781 999
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	782 004
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	308 541
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	27
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	348 058
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 413
	Salaires et traitements*					FY	71 203
	Charges sociales (10)					FZ	24 457
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	Sur immobilisations				GA	11 483
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	87
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	767 182
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	14 823
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	169
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	169
2 RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(169)
3 RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II - III - IV - V - VI)						GW	14 654

Désignation de l'entreprise : SARL EUROPE 69 CONSTRUCTION

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 127	2 198		
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)		HL	771 081	782 004		
TOTAL DES CHARGES (II IV VI VIII IX X)		HM	747 695	769 549		
5 BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	23 386	12 456		
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG				
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP HQ	8 303	6 790		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC				
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A9 A7				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

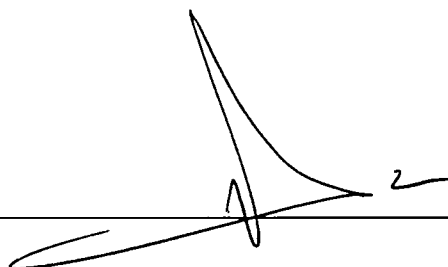
Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

*Certifié conforme à l'original
La gérance*



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Numéraire	215.0000	100			100

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Créances immobilisées

(PCG Art 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 950
Total	23 950

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

SARL EUROPE 69 CONSTRUCTION

Société à responsabilité limitée au capital de 21 500 euros
Siège social : 84 rue Paul et Marc Barbezat 69150 DECINES CHARPIEU
510 970 510 RCS LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 MAI 2023

**L'an deux mille vingt-trois
le 5 mai à 16 heures,**

Les associés de la Société EUROPE 69 CONSTRUCTION, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 21 500 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents :

- Monsieur KOCAMAZ Umut, propriétaire de	50 parts
- Madame KOCAMAZ Nigmet, propriétaire de	50 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social	100 parts
---	------------------

L'Assemblée est présidée par Monsieur KOCAMAZ Umut, gérant-associé.

Le président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de la Gérance et présentation des Comptes et du Bilan de l'exercice social **clos au 31 décembre 2022**,
- Approbation des Comptes et Quitus à la gérance,
- Affectation du Résultat,
- Approbation de la rémunération allouée à la gérance.

Lecture est donnée du rapport de la gérance, puis la discussion est ouverte. Après un large échange de vues et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice **clos au 31 décembre 2022** et entendu le rapport de gestion, approuve lesdits comptes et donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JK NK

DEUXIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le Résultat bénéficiaire de l'exercice de 23 386.26 euros

- en réserve légale, euros,.....	0
- en autres réserves, euros	23 386.26
- en report à nouveau, euros	0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Il est précisé, conformément à la loi qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, approuve la rémunération allouée à la gérance soit **31 681.12** euros bruts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés présents.

Mr KOCAMAZ Umut

Mme KOCAMAZ Nigmet

